

FORMULE A
AFFAIRES FAMILIALES – DIRECTIVE DE PRATIQUE N° 8

NUMÉRO DE DOSSIER _____

COUR DU BANC DU ROI DE LA SASKATCHEWAN
(DIVISION DU DROIT DE LA FAMILLE)

CENTRE JUDICIAIRE _____

PARTIE REQUÉRANTE _____

PARTIE INTIMÉE _____

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS EN VERTU DE LA *LOI D'AIDE À L'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ET DES ENTENTES FAMILIALES*
RELATIVE À UNE REQUÊTE D'ÉTABLISSEMENT OU DE MODIFICATION
D'UNE DISPOSITION ALIMENTAIRE**

AVIS À LA PARTIE INTIMÉE [ou PARTIE REQUÉRANTE], _____
(nom)

1. Sélectionnez l'option qui s'applique :

- La présente demande est présentée par la partie requérante, _____. Vous êtes la partie intimée. (ou La présente demande est présentée par la partie intimée, _____. Vous êtes la partie requérante.)

Vous avez le droit de faire valoir votre point de vue sur la question devant la Cour. Pour ce faire, vous devrez être présent(e) à l'audition de la requête qui aura lieu comme suit :

Lieu : _____

Date : _____

Heure : _____

(Veuillez lire l'avis qui figure à la fin du présent document pour savoir ce que vous devez faire et connaître les délais à respecter.)

- La présente demande est introduite par la partie requérante, _____, SANS PRÉAVIS. (ou La présente demande est introduite par la partie intimée, _____, SANS PRÉAVIS). Des mesures raisonnables ont été prises pour localiser la personne à l'égard de qui la partie requérante cherche à faire établir ou modifier une disposition alimentaire, et cette personne n'a pas été localisée. Ces mesures sont expliquées en détail dans l'affidavit qui accompagne cette demande.

2. La partie requérante présente cette demande en vertu de l'article 7 de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (Canada) afin d'obtenir une ordonnance aux termes de l'article 10 autorisant un fonctionnaire du tribunal à demander la communication de renseignements en vertu de l'article 12 de cette loi concernant _____ (nom de la personne) dans le but d'établir ou de modifier une disposition alimentaire.

3. La partie requérante demande également une ordonnance en vertu du paragraphe 13(3) de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales* (Canada) selon laquelle, dès réception des renseignements par le tribunal, ceux-ci doivent être communiqués à _____ pour les besoins de la requête
(nom de la personne à qui les renseignements seront communiqués)
visant à faire établir ou modifier une disposition alimentaire.

4. La partie requérante présente cette demande afin d'obtenir une ordonnance autorisant un fonctionnaire de justice à demander la communication de renseignements pour la raison suivante :

- établir une disposition alimentaire.
 modifier une disposition alimentaire existante établie par l'ordonnance de _____ datée du _____.

5. Voici les renseignements au sujet de la personne qui sont demandés :

- a. Nom de famille (obligatoire) : _____
- b. Prénom (obligatoire) : _____
- c. Autre(s) prénom(s) (si connu(s)) : _____
- d. Date de naissance (obligatoire) : _____
- e. Sexe (obligatoire) : _____
- f. Numéro de téléphone (si connu) : _____
- g. Adresse électronique (si connue) : _____
- h. Numéro d'assurance sociale (si connu) : _____
- i. Nom de famille à la naissance des deux parents (si connus) : _____

6. Les renseignements suivants sont demandés dans le but d'établir ou de modifier la disposition alimentaire (*cochez les renseignements demandés*) :

- Adresse de la personne
 Nom et adresse de l'employeur
 Déclaration de revenus et de prestations (T1)
 Annexes à la T1 (*veuillez cocher le(s) annexe(s) demandée(s)*)
 T1 Annexe 1 – Impôt fédéral
 T1 Annexe 2 – Montants fédéraux transférés de votre époux ou conjoint de fait
 T1 Annexe 3 – Gains (ou pertes) en capital
 T1 Annexe 4 – Revenus de placements
 T1 Annexe 5 – Montants pour époux ou conjoint de fait et les personnes à charge
 T1 Annexe 6 – Allocation canadienne pour les travailleurs
 T1 Annexe 7 – Cotisations et transferts au titre de REER, de RPAC et de RPD, et opérations dans le cadre du RAP et du REEP
 T1 Annexe 8 – Cotisations et paiement en trop au Régime de pensions du Canada

- T1 Annexe 9 – Dons
- T1 Annexe 10 – Cotisations à l’assurance-emploi (AE)
- T1 Annexe 11 – Montants fédéraux des frais de scolarité, du montant relatif aux études et du montant pour manuels et crédit canadien pour la formation
- T1 Annexe 12 – Crédit d’impôt pour la rénovation d’habitations multigénérationnelles
- T1 Annexe 13 – Cotisations à l’assurance-emploi pour le gain d’un travail indépendant et pour d’autres gains admissibles
- T1 Annexe 14 – Incitatif à agir pour le climat

Pour les non-résidents et les résidents réputés :

- T1 Annexe A – État des revenus de toutes provenances
- T1 Annexe B – Montant admissible des crédits d’impôt non remboursables fédéraux
- T1 Annexe C – Choix prévu à l’article 217 de la *Loi de l’impôt sur le revenu*

7. Les renseignements financiers susmentionnés sont exigés pour la(les) année(s) d’imposition suivante(s) :

8. *Le cas échéant, ajouter :* Cette requête est présentée sans préavis, et la partie requérante demande au tribunal de rendre une ordonnance afin que le ministre de la Justice du Canada n’envoie pas à la partie intimée une copie de l’ordonnance autorisant la présentation de la demande et un avis l’informant que des renseignements seront communiqués, conformément à l’article 11 de la *Loi d’aide à l’exécution des ordonnances et des ententes familiales*. La demande est présentée pour les raisons suivantes :

.

9. Preuve matérielle invoquée :

.

10. Règles applicables :

.

11. Lois et règlements applicables :

.

12. Des projets d’ordonnance énonçant précisément la réparation ou la mesure de redressement demandée sont joints aux présentes, conformément à la Directive de pratique n° 8 en matière d’affaires familiales.

DATÉE à _____, en Saskatchewan, ce _____^e jour de _____ 20_____.

(signature de la partie ou de son avocat)

AVIS SI LA DEMANDE EST FAITE AVEC AVIS

Si vous désirez contester la requête, vous-même ou votre avocat devrez préparer un affidavit en réponse, en signifier une copie à l'adresse aux fins de signification indiquée à la fin du présent document et la déposer au greffe, accompagnée de la preuve de signification, au moins sept (7) jours avant la date fixée pour l'audition de la requête. Vous ou votre avocat devrez également comparaître devant la Cour à l'audition de la requête à la date fixée.

ET PRENEZ EN OUTRE AVIS que si vous ne vous présentez pas à l'audience, une ordonnance pourra être rendue en votre absence et exécutée à votre encontre.

VOUS NE RECEVREZ PLUS AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT LA PRÉSENTE REQUÊTE.

CORDONNÉES ET ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION

Si l'avis est préparé par un avocat pour la partie

Nom du cabinet d'avocats : _____

Nom de l'avocat commis au dossier : _____

Adresse du cabinet d'avocats : _____
(indiquer l'adresse de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur (le cas échéant) : _____

Adresse de courriel (le cas échéant) : _____

ou

Si la partie se représente elle-même :

Nom de la partie : _____

Adresse aux fins de signification : _____
(indiquer l'adresse de voirie)

Numéro de téléphone : _____

Numéro de télécopieur (le cas échéant) : _____

Adresse de courriel (le cas échéant) : _____